

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**16 DÉCEMBRE 2010**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Service de soins  
infirmiers à domicile –  
Budget 2010 modifié et  
approuvé par l'agence  
régionale de santé**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 décembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 24 décembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 décembre 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
François LANSIART

L'an deux mille dix, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI\*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame de CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 10 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010)

**Avait donné procuration :**

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame TÉA à Madame de JOYBERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur PERRAULT

**N° DE DOSSIER** : 10 G 11

**OBJET** : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE – BUDGET 2010 MODIFIÉ  
ET APPROUVÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2010, un projet de budget a été voté pour le Service de soins infirmiers à domicile et soumis à l'accord de l'agence régionale de santé.

L'ARS a alloué une subvention de 326 267 € pour :

- la prise en charge de 35 personnes âgées avec un forfait moyen journalier de 28,57 €
- la prise en charge d'une place pour personne handicapée avec un forfait moyen journalier de 29,03 €

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 404 687,11 €. La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 052 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre, le projet modifié pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 406 739,11 €. Il est proposé d'affecter le montant de l'excédent 2008 à hauteur de 21 427 € en réserve de compensation et le solde, soit 78 420,11 €, en excédent reporté.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

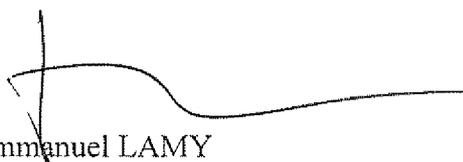
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte, par chapitre, le projet de budget du Service de soins infirmiers à domicile ainsi modifié.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye